

OBJET : REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU
COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT (DIX-HUITIEME SESSION)

1. LA DIX-HUITIEME REUNION ANNUELLE DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT SE TIENDRA AU PALAIS DES NATIONS, A GENEVE, DU 15 AU 23 AVRIL 1985, A PARTIR DE 10 HEURES. LE GROUPE EXAMINERA LES ACTIVITES DU CENTRE ET FERA DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA CNUCED ET AU CONSEIL DES REPRESENTANTS DU GATT.

2. LE GROUPE CONSULTATIF SERA SAISI DES DOCUMENTS CI-APRES : ORDRE DU JOUR PROVISoire DE LA SESSION (ITC/AG(XVIII)/L/60); RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITES DU CCI EN 1984 (ITC/AG(XVIII)/95), APPENDICE STATISTIQUE (ITC/AG(XVIII)/95/ADD.1) ET EXAMEN SUCCINCT DE L'APPLICATION DU TROISIEME PROGRAMME A MOYEN TERME DU CCI, 1983-1985 (ITC/AG(XVIII)/95/ADD.2); RAPPORT SUR L'EVALUATION DU PROGRAMME DU CCI RELATIF AU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL POUR LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX (ITC/AG(XVIII)/94); NOTE DU SECRETARIAT SUR LES DISPOSITIONS A PRENDRE CONCERNANT LE GROUPE CONSULTATIF COMMUN DU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL ET SON COMITE TECHNIQUE (ITC/AG(XVIII)/97). CES DOCUMENTS SONT EN COURS DE DISTRIBUTION.

3. LES GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE LA CNUCED ET DU GATT SONT INVITES A SE FAIRE REPRESENTER A LA REUNION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN. IL EST RECOMMANDE QUE LES REPRESENTANTS SOIENT DESIGNES PARMIS LES HAUTS FONCTIONNAIRES QUI S'OCCUPENT DE LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX OU DU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE /EXTERIEUR EN GENERAL. IL EST PARTICULIEREMENT SOUHAITABLE QUE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, AUXQUELS LES SERVICES DU CENTRE SONT DESTINES, SOIENT REPRESENTES COMME IL CONVIENT.

4. L'ATTENTION DES GOUVERNEMENTS EST APPELEE SUR LA DECISION 299 (XXIX) DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT INTITULEE PROMOTION DES EXPORTATIONS : CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT, ET EN PARTICULIER SUR LE PARAGRAPHE 4 DANS LEQUEL LE CONSEIL (CITATION) DECIDE QU'A LA DIX-HUITIEME SESSION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN ET A LA TRENTE ET UNIEME SESSION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT, LES GOUVERNEMENTS SONT INVITES A ANNONCER LEURS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU CENTRE POUR LES ACTIVITES DE CELUI-CI EN 1985 ET 1986. (FIN DE CITATION).

5. LA REUNION EST OUVERTE AUX INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUX ORGANISMES DES NATIONS UNIES, AINSI QU'AUX OBSERVATEURS D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES S'INTERESSANT A LA PROMOTION DES ECHANGES COMMERCIAUX.

6. IL EST DEMANDE QUE LE NOM DES REPRESENTANTS A LA REUNION DU GROUPE CONSULTATIF COMMUN SOIT COMMUNIQUE AVANT LE 29 MARS 1985 AU CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL CNUCED/GATT, PALAIS DES NATIONS, 1211 GENEVE 10 (TELEX NO. 28.90.52 ITC CH).

A. MCINTYRE

A. DUNKEL